

# PAC après 2020

## Avancement de la réforme au 15/09/19

8èmes Rencontres économie et marchés

18 septembre 2019

*Les débats sur la future PAC 2021-27 sont conditionnés par la conclusion du prochain cadre financier pluriannuel 2021-27. Le renouvellement du Parlement européen et de la Commission, le Brexit, et globalement le retard pris sur ces dossiers, indiquent que la future PAC ne s'appliquera pas en 2021 comme prévu mais avec une voire deux années de retard.*

### Le Cadre Financier Pluriannuel a pris du retard, il pourrait être bouclé fin 2019

L'élaboration du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2021-27 n'est pas terminée. Elle repose avant tout sur les Chefs d'Etats et de gouvernements, en particulier en ce qui concerne les ressources et le fléchage sur les grandes politiques (dont la PAC).

La Commission a publié une proposition technique le 2 mai 2018, qu'elle décline dans les propositions sur la PAC (annexes budgétaires), mais qui reste non validée à ce jour.

En effet l'objectif de « boucler » la négociation entre Chefs d'Etats avant les élections européennes a échoué. Le calendrier actuel consisterait à le mettre au point lors du Conseil européen d'octobre 2019, afin qu'il soit approuvé avant la fin 2019 par le Parlement.

### La PAC a déjà fait l'objet de travaux approfondis

La discussion de la PAC a déjà franchi plusieurs étapes :

- **consultation publique** par la Commission Européenne au 1<sup>er</sup> semestre 2017.
- **Communication** de la Commission Européenne publiée le 29/11/2017.
- **Propositions de 3 règlements** (plans stratégiques, OCM et « horizontal » sur les règles de financement de la PAC) et d'une étude d'impact, publiés par la Commission Européenne le 1/06/2018. A noter que les données budgétaires qu'elle contient reposent sur les hypothèses de la proposition budgétaire du 2/05/2018, mais ne sont pas validées.
- Second semestre 2018 et jusqu'en avril 2019 : examen par **le Parlement européen** en Commission agriculture (Comagri). Un rapporteur a été nommé pour chaque proposition de règlement :
  - o **rapport HERRANZ-GARCIA** (PPE - Espagne) sur les plans stratégiques, qui a abouti au vote d'amendements de compromis au sein de la Comagri le 2/04/2019.
  - o **Rapport ANDRIEU** (PSE-France) sur l'OCM, conclu par un vote à la même date.
  - o **Rapport MÜLLER** (Démocrates & libéraux, Allemagne) sur le financement, voté au sein de la Comagri le 8/04/2019.

Ces rapports n'ont **pas été soumis au vote en plénière** avant les élections européennes.

- Depuis mi-2018, examen en **Conseil des Ministres**. La présidence autrichienne (2018-S2) a établi une liste de points de convergence, la présidence roumaine (2019-S1) a également fait un point détaillé des discussions entre Ministres.

### La discussion sur la PAC va reprendre avec un Parlement et une Commission renouvelés

**Les élections du Parlement européen** de mai 2019 conduisent à un renouvellement important. Les groupes PPE et socialistes et démocrates (PSE + parti démocrate) devront passer des alliances, probablement avec les Libéraux et avec les Verts, pour obtenir une majorité. L'allemand Norbert LINS (PPE) a été élu président de la nouvelle commission parlementaire de l'agriculture (Comagri).



**La Commission européenne** est en cours de renouvellement. L'allemande Ursula von der LEYEN en a été choisie comme Présidente par les Chefs d'Etats le 16 juillet. Le polonais Janusz WOJCIECHOWSKI est choisi comme Commissaire à l'agriculture (10 septembre). Les candidatures des Commissaires restent à approuver par le Parlement.

**Le Conseil** est la seule des trois grandes institutions européennes à ne pas subir de renouvellement complet. La Finlande présidera le Conseil au 2<sup>nd</sup> semestre 2019.

**Le débat budgétaire** pourrait être conclu dans l'année 2019 si les Chefs d'Etats convergent sur un projet de CFP lors de leur sommet des 17-18 octobre 2019. L'ambition affichée actuellement est de conclure lors du Conseil suivant les 12-13/12/2019.

Le programme du second semestre 2019 sera chargé pour le Conseil européen, entre le Brexit et la préparation du CFP.

Quoi qu'il arrive, le nouveau CFP doit prendre effet début 2021 puisque le CFP actuel est terminé fin 2020.

**Les décisions sur la PAC** nécessitent que le CFP soit construit assez rapidement. La conclusion sur la PAC suppose ensuite :

- un vote du Parlement européen : pour l'instant les seuls votes qui ont eu lieu se sont déroulés au sein de la Comagri du Parlement, ils doivent être validés en plénière avec le nouveau Parlement. L'hypothèse d'une remise en cause complète, qui obligerait à reprendre le travail depuis le début, semble peu probable mais reste possible. Ce travail va démarrer dès la rentrée de septembre sans attendre l'accord sur le CFP.
- De la même façon, un accord au Conseil sur des amendements au texte de la Commission européenne. Les réunions sont programmées à raison d'une par mois : 15/07, 14/10, 18/11, 16/12/2019.
- Une phase de convergence des 3 textes (celui de la Commission, celui amendé par le Parlement et celui amendé par le Conseil) : le trilogue, qui doit aboutir à une « codécision » (formellement seuls le Conseil et le Parlement décident).
- Une fois les décisions européennes prises, il restera aux Etats-membres à construire puis transmettre leurs plans stratégiques et à les faire valider par la Commission européenne selon un processus de navette dont on ignore la durée.
- Enfin, une fois les plans stratégiques validés, les Etats-membres auront à préparer l'application (informatique, etc...) ce qui prend environ un an.

La nouvelle PAC, contrairement au CFP, prendra donc très probablement du retard, sans doute un ou deux ans. Dans ce cas, en 2021 et peut-être 2022, la PAC actuelle serait prolongée, mais avec le nouveau budget (donc éventuellement des ajustements de montants unitaires des aides) et avec des incertitudes notamment sur le second pilier qui suit une logique d'engagements.

Dans ses amendements, le rapport HERRANZ sur les aides (Comagri du parlement européen) part déjà du principe que l'application ne se fera qu'en 2023, soit 2 ans de retard.